DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT COURS DU MOIS DE DECEMBRE 2022

Un membre de la milice Imbonerakure arrêté en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 décembre 2022 indique qu'en date du 4 décembre 2022, vers 19 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un prénommé Eric, membre de la milice Imbonerakure, âgé de 34 ans, caissier au district sanitaire de Buhiga, a été arrêté par des policier et conduit au cachot de la police. Selon des sources sur place, Eric était allé demander son argent à Célestin Ndihokubwayo, enseignant, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 51 ans. Eric lui avait prêté de l'argent et il lui avait promis de remettre 150.000 fbu après un mois mais il avait dépassé déjà 5 mois. Selon les mêmes sources, il est allé le chercher à la maison mais comme il n'était pas là, il s'est rendu directement au marché avant de se croiser en route. Eric a voulu l'attaquer mais l'enseignant a crié au secours et des policiers qui étaient aux environs sont intervenus mais Eric a refusé d'écouter les policiers en disant qu'il voulait se faire juste d'où Eric a été conduit au cachot où il est resté deux jours avant d'être libéré sur l'ordre du Gouverneur et du Procureur.

Trois membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 5 décembre 2022, au bar restaurant, centre de la commune Nyanza-lac, province Makamba, Muvala, représentant des membres de la milice Imbonerakure sur la colline Bukeye; Mahuba, secrétaire du CNDD FDD sur la même colline et le chef de cette colline connu sous le sobriquet de Rukanga ont été arrêtés par des policiers sur l'ordre des membres du bureau communal de Nyanza-lac. Selon des sources sur place, Marie Goreth Irankunda administratrice de Nyanza-lac, Prudence Kabura président de ce conseil et son adjoint, Mbirigi qui partageaient un verre à ce bar, ont voulu y chasser Muvala, Mahuba et Rukanga mais ces derniers en ont refusé d'où leur arrestation. Ils ont été conduits au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-Lac. Signalons que ces arrestations ont eu lieu après qu'une réunion de suspension de deux membres du conseil communal de Nyanza-Lac ait été tenue.

LIGUE ITEKA

Deux membres du parti CNDD-FDD et deux femmes arrêtés en commune et province Bururi

En date du 25 décembre 2022, au centre Kiremba, zone Muzenga, commune et province Bururi, Richard Ndayikengurukiye, membre du parti CNDD-FDD, sa femme Rosalie Kaneza, Judith Ndayizeye sa mère et son frère Patrick Ndayegamiye, membres du parti CNDD-FDD ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, Richard a été arrêté vers 23 heures et il était accusé d'ivresse tandis que ces trois autres ont été arrêtés quand ils sont allés sur une position pour demander la libération de Richard. A ce moment, un policier qui montait la garde a tiré en l'air pour les arrêter. Les autres policiers qui étaient en patrouille nocturne dans les environs de cette position ont tiré plusieurs coups de feu croyant que leur position était attaquée. Toutes les 4 personnes ont été conduites au cachot de la police à Bururi.

Trois personnes arrêtées en commune Rusaka, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2022 indique qu'en date du 19 décembre 2022, vers 22 heures, sur la colline et zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, Augustin Tuyisabe, âgé de 28 ans, Bienvenu Niyorumuri, âgé de 21 ans et Edouard Nkeshimana, âgé de 28 ans, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat de police de Mwaro par des policiers. Selon des sources sur place, ces trois jeunes étanchaient leur soif au chef-lieu de la zone Makamba quand ces policiers les ont ordonnés de rentrer sous prétexte que les heures étaient avancées. Selon les mêmes sources, après une dispute, ces policiers ont commencé à frapper ces jeunes avec des bâtons en les forçant de rentrer et ces jeunes ont blessé ces policiers à l'aide des bouteilles vides. En date du 26 décembre 2022, le tribunal de grande instance de Mwaro au terme d'un procès de flagrance a condamné ces jeunes à un emprisonnement de 2 ans et une amende de 100 000 fbu chacun pour avoir blessé les policiers et avoir refusé de rentrer.

LIGUE ITEKA